



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-douzième session**

Genève, 5-6 février 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté  
de la soixante-douzième session****Rectificatif****1. En-tête du document***Remplacer 6 février 2020 par 5-6 février 2020.***2. Texte situé sous le titre***Remplacer le texte actuel par ce qui suit :*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 5 février 2020 à 11 h 30, et s'achèvera jeudi 6 février 2020 vers 18 h 00, en salle VII

**3. Point 1 de l'ordre du jour***À la fin du paragraphe actuel, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :*

« Le secrétariat propose que le Comité considère, après les points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'adoption officielle du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/7 du point 5 c) de l'ordre du jour intitulé "Propositions d'amendements acceptées en attente d'adoption officielle" comme premier point de l'ordre du jour avant la poursuite du cours normal de ses travaux. ».

**4. Point 4 a) i) de l'ordre du jour, dernière ligne du deuxième paragraphe et rubrique « Document(s) »***Remplacer ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/2 par ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/12.***5. Point 4 b) ii) de l'ordre du jour***Remplacer la partie de texte commençant par « Le Comité souhaitera sans doute rappeler les modalités... » et se terminant par « ...de la procédure ci-dessus » par un nouveau paragraphe libellé comme suit :*

« Le Comité de gestion sera informé du certificat d'audit pour l'année 2019 et, en particulier, du fait que le nombre de carnets TIR distribués en 2019 (855 100) a été inférieur aux prévisions faites à la fin de 2018 (973 525), en conséquence de quoi les comptes de



l'IRU affichent désormais un déficit interne de 134 808,73 francs suisses. Par conséquent, il est proposé au Comité de prendre la décision d'adapter le tarif du carnet TIR 2021 en tenant compte de cette réalité, afin de combler le déficit susmentionné. ».

**6. Point 5 c) de l'ordre du jour**

À la fin du texte actuel, *insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit* :

« Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité se souviendra peut-être qu'à sa soixante-et-onzième session (octobre 2019), il a déjà accepté les propositions d'amendement figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2018/12 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/145, par. 44) (voir également le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/5) en attendant leur adoption officielle à la présente session, et adopté officiellement les propositions d'amendement figurant dans l'annexe I du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/6/Rev.1 (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/145, par. 47). ».

**7. Point 5 c) de l'ordre du jour, rubrique « Document(s) »**

*Ajouter ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/6/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/5.*

**8. Point 5 e) de l'ordre du jour**

*Modification sans objet en français*

**9. Point 7 de l'ordre du jour, fin du cinquième paragraphe**

*Remplacer ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/10 par ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/11.*

**10. Point 7 de l'ordre du jour, fin du sixième paragraphe**

*Remplacer ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/11 par ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/10.*

**11. Point 7 de l'ordre du jour, avant-dernière ligne du septième paragraphe et rubrique « Document(s) »**

*Remplacer ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/12 par ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/2.*

---